

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20110516-2011_00210_DA-AR



Pour l' "Autorité Compétente"
Le Département de l'Autonomie



Direction de l'Autonomie Christian FISCHER

Conseil Général
Haut-Rhin

Colmar, le

2011 00210

ARRETÉ N° 2011.....- DSOL
Du 16 MAI 2011

Portant modification de la composition des membres du
Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées du Haut-Rhin
(C.O.D.E.R.P.A.)

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales (article 57),
VU la délibération du Conseil Général du 24 juin 2005 relative au rôle, à la composition et au fonctionnement du CODERPA du Haut-Rhin,
VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 17 décembre 2009 portant fixation à 130 du nombre maximum de membres du CODERPA du Haut-Rhin,
VU l'arrêté n° 2008-00657 du 20 octobre 2008 portant nomination des membres du CODERPA du Haut-Rhin,
SUR proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2008 – 00657 du 20 octobre 2008 est modifié comme suit :

Collège n° 1

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES AU PLAN LOCAL

7. Union Française des Retraités (UFR)

Titulaire :

M. Maurice HOOG
4 rue Schlaegling
68700 CERNAY

En remplacement de
M. Roger KECK

10. Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière du Haut Rhin

Titulaire :

M. Alain BOSSENS
31 rue des Armagnacs
68530 BUHL

En remplacement de
M. Jean-Claude DONISCHAL

Collège 2 :

PERSONNES EN ACTIVITE AU SEIN DES PRINCIPALES PROFESSIONS CONCERNEES PAR L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

13. Représentant de l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

Suppléant :

Mme Céline FISCHER
11 rue Alex Bida
68610 LAUTENBACH

En remplacement de
Monsieur Jacques JOMBART

Collège n° 3

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES PRINCIPAUX ORGANISMES QUI PAR LEURS INTERVENTIONS ET LEURS FINANCEMENTS APPORTENT UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE A L'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

3 Représentants de l'Assemblée Départementale du Haut-Rhin

Suppléants :

1. M. Laurent LERCH
Conseiller Général
Maire de Masevaux
Mairie
68290 MASEVAUX

En remplacement de
M. Daniel WEBER

2. M. Pierre BIHL
Vice-Président du Conseil Général
Conseiller Général
Maire de Bergheim
Mairie
68750 BERGHEIM

En remplacement de
M. Hubert MIEHE

Titulaire :

3. M. Alain GRAPPE
Conseiller Général
Maire d'Orschwihr
Mairie
68500 ORSCHWIHR

En remplacement de
M. Jean-Louis LORRAIN

7. Représentant de la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace (MSA)

Titulaire :

Mme Marie-Madeleine GNAEDIG
10 rue de Friesen
68580 LARGITZEN

En remplacement de
M. Jean-Louis STOFFEL

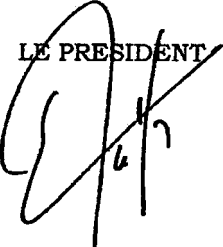
Suppléant :

Mme Christiane GOETZ
9 rue de Guebwiller
68023 COLMAR Cedex

En remplacement de
M. Pierre MARCHAL

Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de l'Autonomie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER